

# LA CHARTE D'ETHIQUE DE L'UNIVERSITE DE LOME

## Préambule

*Les établissements d'enseignement supérieur constituent un des instruments privilégiés des pays en développement pour se doter des personnes susceptibles de penser et construire le développement, surtout dans un contexte mondial où le développement d'une économie de la connaissance met l'accent sur l'importance de la formation. A ce titre les personnes qui vivent dans ces établissements doivent prendre conscience de leurs responsabilités dans l'édification d'une société toute entière tournée vers l'avènement d'un développement dont le plus grand nombre de citoyens puissent tirer profit. La présente charte d'éthique a pour but de rappeler les principes majeurs auxquels l'institution et ses membres ont le devoir d'adhérer afin d'assurer légitimité à l'ensemble des réalisations et actions de l'université.*

## 1 Excellence

L'excellence constitue le premier principe auquel doit se soumettre tout acteur de l'Université de Lomé. En effet, cette université est le premier établissement d'enseignement supérieur qui s'est développé en terre togolaise : à ce titre elle doit représenter le fleuron de ce niveau d'enseignement. Il ne s'agit pas d'un titre de gloire mais d'une **exigence quotidienne** dans le travail, demandant à chacun de **rechercher la qualité** et d'**aller au bout de ses possibilités**.

Cela signifie que toute personne, enseignant, étudiant, personnel administratif et technique, a conscience de sa **responsabilité** dans l'image que l'université donne d'elle-même, et qu'elle s'implique à maintenir, et même plus à améliorer cette image tant qu'elle vit à l'université. L'excellence requiert alors la **compétence** et la **maîtrise des savoirs et savoir-faire** mais aussi le **savoir-être** de celui qui accepte de se remettre en question. L'excellence est enfin un **savoir-devenir** dans la mesure où tout acteur de l'UL se sent concerné par l'avenir du Togo et de sa jeunesse ; il sait alors que tout comportement et tout choix éthique participe de la construction de cet avenir. Voilà, pourquoi il accepte d'œuvrer avec tous les autres pour que cet avenir se présente sous les meilleurs auspices.

## 2 Vérité et transparence

Le principe de **vérité** est une exigence fondamentale de l'activité universitaire en lien direct avec l'excellence qui ne saurait se développer dans l'obscurantisme. La quête du savoir caractéristique de l'université ne peut se réaliser que dans la vérité, si l'université veut être un centre de production de savoirs utiles à la société togolaise. La vérité ne concerne pas que la recherche mais aussi la formation, car c'est d'elle que procède l'**esprit critique** indispensable aux avancées scientifiques et éthiques, esprit critique qui sera développé dans l'**acceptation de la confrontation des points de vue** et dans le primat de la **rigueur intellectuelle**.

La vérité dans la gestion du bien commun qu'est l'université est synonyme de **transparence dans les décisions et dans leur mise en œuvre** ; cela signifie également le développement d'une **culture de l'évaluation et de l'auto-évaluation** et surtout de la **redevabilité**.

En vertu de ce principe, l'UL s'engage à réaliser toute mission qui lui est confiée en respectant les normes et procédures régissant son fonctionnement et à procéder à une **évaluation constante de la formation donnée**, des structures mises en place et des contenus d'enseignement. Les membres de la communauté universitaire doivent **utiliser à bon escient les ressources** mises à leur disposition et **rendre compte de leur utilisation** rationnelle et transparente.

## 3 Responsabilité

La culture de la redevabilité, l'obligation d'évaluer régulièrement les choix opérés, et par conséquent de réorienter l'action, ne peuvent prendre racine que si **chacun est responsable** des activités qu'il gère.

Ainsi chaque enseignant doit pouvoir répondre des choix faits en matière d'enseignement, de même que tout apprenant doit reconnaître sa part dans le succès ou l'échec obtenu. Mais plus que cela **tout acteur**, quelle que soit sa place dans la structure de l'université, **doit se sentir responsable de l'ensemble de la vie universitaire**.

La responsabilité est alors en lien étroit avec le **sens du bien commun** et le **dévouement** ; elle ne prend toute sa mesure que si **l'autorité est exercée avec un esprit de service**, mais aussi reconnue **légitime** par l'ensemble de la communauté, grâce à des mécanismes comme les **élections** et la **recherche incessante du consensus**.

Ce type de responsabilité peut se vivre seulement dans une atmosphère où **chacun est valorisé dans ses compétences et reconnu dans sa contribution** au devenir de la communauté universitaire, et plus largement de la communauté nationale.

#### **4 Liberté**

Ce principe qui est un des fondements de toute vie universitaire, guide aussi la vie des membres de l'Université de Lomé : il s'agit de la **liberté dans le choix** des contenus d'enseignement, et surtout des thématiques de recherche, mais avant tout de **liberté à l'égard des autres groupes constitués** qui composent la communauté nationale : partis politiques, églises et associations religieuses, mouvements communautaires, ethniques ou tribaux, etc.

L'université garantit le respect de la liberté pour tous. Les personnes engagées dans l'enseignement, la recherche ou leurs études doivent pouvoir présenter une **opinion critique sans faire l'objet de censure ou de répression**, dans le respect des droits d'autrui.

Cette liberté donne des droits et impose des devoirs. Elle doit être exercée dans le **respect des lois, des obligations universitaires et des principes de la présente charte**.

#### **5 Equité**

L'université veille au respect du principe d'équité par tous les membres de la communauté universitaire. **L'objectivité et l'impartialité** sont des exigences essentielles lors d'engagement, de nomination, d'évaluation ou d'examen.

L'accès aux diverses fonctions académiques et professionnelles doit être fondé sur les seuls **critères de compétences des personnes, sans exclusion** de principe. Toute évaluation doit être réalisée en pleine transparence, dans le respect de procédures appropriées.

Le principe d'équité requiert également une **présentation équilibrée d'opinions et d'écoles de pensées différentes**, ce qui n'exclut nullement l'affirmation de points de vue critiques.

#### **6 Vivre ensemble**

Les différents acteurs de la vie universitaire sont amenés à vivre ensemble sur le même campus, dans les mêmes établissements, bureaux, laboratoires, etc. Comme tous les togolais ils sont, hommes et femmes, issus de différents groupes ethniques et culturels, professent des croyances différentes, ont des habitudes de vie différentes. Ils acceptent cependant de **faire communauté, non pas en vivant seulement côte à côte, ni en gommant les différences mais en les considérant comme des richesses à partager**.

Nul ne vit donc l'exclusion au nom de son appartenance ethnique, raciale, religieuse ou sexuelle. La liberté de se réunir et de s'exprimer ne saurait ainsi être détournée pour servir des fins allant contre le principe du vivre ensemble librement accepté au sein de l'Université de Lomé.

Chaque acteur accepte en définitive de participer à la construction d'une véritable communauté universitaire, en vivant une **solidarité fondée sur le partage des principes affirmés dans cette charte**, préfigurant la communauté nationale à laquelle les citoyens togolais aspirent.

## **7 Conclusion**

Les principes énoncés dans cette charte engagent chaque membre de la communauté universitaire. Ils peuvent être complétés par des directives spécifiques et faire l'objet d'un enseignement.

Ces principes sont exigeants, mais ils doivent permettre à chacun et chacune de se guider dans des situations problématiques en lui offrant une base de réflexion dans le choix de son attitude.